

**CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD MEN GLAZ**

**MAI 2023**

**TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES**

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
GOUVERNANCE	<b>Prescription n°1 :</b>  (Ecart n°1)	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement.	6 mois	Relevé de conclusions du CVS modifié (CTE à la place de CVS)
GOUVERNANCE	<b>Prescription n°3 :</b>  (Ecart n°3)	Compléter et actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-33 à R311-37 du CASF)	6 mois	Règlement de fonctionnement
GOUVERNANCE	<b>Prescription n°4</b>  (Ecart n°4 )	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	1 an	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
GESTION DU RISQUE	<b>Prescription n°5</b> (Remarques 9, 10 et 11)	Améliorer le dispositif de gestion des risques en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des évènements indésirables formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS,</li> <li>- Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</li> <li>- Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.</li> </ul>	1 an	Descriptifs des dispositifs mis en place

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
GOUVERNANCE	<b>Recommandation n°1</b> (Remarques 1, 3 et 4) :	Elaborer une fiche de poste nominative pour chaque professionnel de l'établissement y compris le directeur, le médecin coordonnateur et l'IDEC, afin de fixer clairement les responsabilités de chacun, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».
GOUVERNANCE	<b>Recommandation n°2</b> (Remarque n°2)	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.
RESSOURCES HUMAINES	<b>Recommandation n°3</b> (Remarque n°5)	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS
RESSOURCES HUMAINES	<b>Recommandation n°4</b> (Remarque n°6)	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants
RESSOURCES HUMAINES	<b>Recommandation n°5</b> (remarque n°7)	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire.
RESSOURCES HUMAINES	<b>Recommandation n°6</b> (Remarque n°8)	Décliner dans le plan de continuité d'activité, les actions mises en place au sein de l'établissement pour assurer la continuité de la prise en charge.